

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 14/09/2026 - 21665 - 2023 B 02936 - 952 470 391 - 4MG SERVICES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2023

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
4MG SERVICES 38 RUE D ERMENT 95210 SAINT GRATIEN			38 RUE D ERMENT 95210 SAINT GRATIEN 14 SEP. 2026 21665		
SIRET 95247039100014					
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET :					
B ACTIVITE					
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	107
		Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
				PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐		Autres dispositifs ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF ☐ Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Cabinet M & V IMCO 58 BD VOLTAIRE 92600 ASNIERES SUR SEINE Tél : 0175847670	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 20052025 Lieu : Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : M MANSOUR VICTOR

Désignation de l'entreprise 4MG SERVICES										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 38 RUE D ERMENT 95210 SAINT GRATIEN															
SIREN 9 5 2 4 7 0 3 9 1															
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2										Durée de l'exercice précédent* 0					
										Exercice N clos le					
										13 1 1 2 2 0 2 4					
ACTIF										Brut					
										1					
										Amortissements-Provisions					
										2					
										Net					
										3					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014	1 151	016	578				573					
	Immobilisations corporelles *		028	8 782	030	2 291				6 491					
	Immobilisations financières * (1)		040	1 300	042					1 300					
	Total I (5)		044	11 232	048	2 869				8 364					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052										
		Marchandises *	060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070										
		Autres* (3)	072	1 927	074					1 927					
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	4 009	086					4 009					
	Charges constatées d'avance*		092		094										
Total II		096	5 936	098					5 936						
Total général (I + II)										110	17 168	112	2 869		14 300
PASSIF										Exercice N					
										1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*								120		500				
	Écarts de réévaluation								124						
	Réserve légale								126						
	Réserves réglementées*								130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)								132						
	Report à nouveau								134	5 411					
	Résultat de l'exercice								136	(107)					
	Subventions d'investissement								137						
	Provisions réglementées								140						
	Total I								142	5 804					
Provisions pour risques et charges								Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*								166	1 080					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)								172	7 416					
	Produits constatés d'avance								174						
Total III								176	8 496						
Total général (I + II + III)										180	14 300				
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	11 232							
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 4MG SERVICES

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 1 2 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens			214	
		Services*			218	26 973
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	1
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	26 973
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	18 152
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	280
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	6 448
	Dotations aux amortissements*				254	2 200
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	27 080	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(107)	
Produits financiers (III)		280				
Charges financières (V)				294		
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	(107)	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		
				314	107	
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Créanc report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1 Déficit col.2	352		354	
					107	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1 Déficit col.2	370		372	
					107	

Désignation de l'entreprise : 4MG SERVICES

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412	1 151	414		416	1 151	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462	8 000	464		466	8 000	
	Autres immobilisations corporelles	470		472	782	474		476	782	
Immobilisations financières		480		482	1 300	484		486	1 300	
TOTAL		490		492	11 232	494		496	11 232	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502	578	504		506	578
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552	2 003	554		556	2 003
	Autres immobilisations corporelles	560		562	287	564		566	287
TOTAL		570		572	2 869	574		576	2 869

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme*	Long terme			
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

Désignation de l'entreprise : 4MG SERVICES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice		860	107
Total des déficits restant à reporter		870	107

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 4MG SERVICES		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024 du	160 au	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 9 5 2 4 7 0 3 9 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 4MG SERVICES

ADRESSE (voie) 38 RUE D ERMONT

CODE POSTAL 95210

VILLE SAINT GRATIEN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

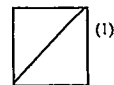
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays	
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 9 5 2 4 7 0 3 9 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 4MG SERVICES

ADRESSE (voie) 38 RUE D'ERMENT

CODE POSTAL 95210

VILLE SAINT GRATIEN

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

Balance		Période du	01/01/24
Exercice 2024		Au	31/12/24
4MG SERVICES		Tenue de compte	
Sans les écritures d'OD			

© Sage - Ciel Liasse fiscale 17.00

Date de tirage : 08/09/26

à 10:40:45

Page : 1

N° compte	Intitulé des comptes	Cumuls		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
1010000	CAPITAL		500,00		500,00
1100000	report A Nouveau crédit		5 410,98		5 410,98
2011000	fr const	1 150,61		1 150,61	
2182000	mat de transport	8 000,00		8 000,00	
2183000	mat bureau	781,74		781,74	
2750000	caution	1 300,00		1 300,00	
2801100	amort fr const		577,94		577,94
2818200	amort mat de transport		2 003,29		2 003,29
2818300	amort mat de bureau		287,33		287,33
401MV	m 1 v imco		1 080,00		1 080,00
4456700	credit de tva	1 427,00		1 427,00	
4561510	associé apport cap	500,00		500,00	
4670000	autres cptes débit credit		7 415,76		7 415,76
5120000	banques	4 008,82		4 008,82	
6063000	fourn ent	512,00		512,00	
6064000	forn adm	111,94		111,94	
6135000	loc mobilières	851,42		851,42	
6150000	ent & répar	1 669,20		1 669,20	
6160000	assurances	1 834,22		1 834,22	
6181000	doc gles	47,09		47,09	
6222000	commissions	8 192,47		8 192,47	
6226000	honoraires	900,00		900,00	
6251000	voyages & déplac	3 580,06		3 580,06	
6262000	fr télécom	182,17		182,17	
6270000	scs bancaires	271,47		271,47	
6313000	fc	280,00		280,00	
6452000	mutuelles	1 879,84		1 879,84	
6460000	cot sles exploitant	4 568,00		4 568,00	
6811200	dot aux amort	2 200,37		2 200,37	
7060000	vtes prest scs		26 972,52		26 972,52
7580000	pdts div gestion		0,60		0,60
Totaux comptes de bilan		17 168,17	17 275,30		107,13
Totaux comptes de gestion		27 080,25	26 973,12	107,13	
Totaux de la balance		44 248,42	44 248,42		

SARL 4MG SERVICES

Société A Responsabilité Limitée à associé Unique
Siège social 38 Rue d'Ermont
95210 – Saint - Gratien
R.C.S. Pontoise 952 470 391 Code APE 4932Z

TEXTE DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE A SAINT-GRATIEN DU 16 Juin 2025 A 19 HEURES

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance que la convocation à l'assemblée, les rapports sur la gestion et les conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce, les comptes sociaux (bilan, compte de résultat, annexe légale) et le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée ont bien été reçus par tous les associés quinze jours au moins avant l'assemblée.

L'assemblée générale donne également acte à la gérance que la mise à la disposition des associés des documents prévus par la loi pendant les quinze jours précédant l'assemblée (inventaire, comptes, ...) a bien été respectée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, décide d'affecter le déficit de l'exercice 2024 de la somme de 107.13 € en report à nouveau débiteur

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale constate qu'il a été distribué 0 Euro durant les deux exercices antérieurs.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce, déclare approuver chacune des conventions qui y sont mentionnées, et cela successivement dans les conditions prévues par la loi.

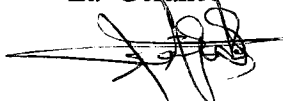
CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, et comme conséquence des résolutions qui précèdent, approuve les actes de gestion accomplis par le gérant au cours de l'exercice clos le **31 Décembre 2024** dont le compte-rendu lui a été fait, et donne quitus au gérant de son mandat pour ledit exercice.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

La Gérance



SARL 4MG SERVICES

Société A Responsabilité Limitée à associé Unique
Siège social 38 Rue d'Ermont
95210 – Saint - Gratien
R.C.S. Pontoise 952 470 391 Code APE 4932Z

PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE À SAINT-GRATIEN DU 16 Juin 2025 A 19 HEURES

L'an deux mil vingt et cinq,
Le 16 Juin,
A dix neuf heures.

L'associé unique de la société par actions simplifiée, SARL 4MG SERVICES, a révisé au 38, Rue d'Ermont 93190 – SAINT-GRATIEN, en assemblée générale ordinaire annuelle suivant convocation faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur MANSOUR Victor, président, associé unique

Total des parts représentées.....500 parts

Représentant l'intégralité du capital social.

Le président constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 31 **Décembre 2024**,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce, approbation de ces conventions,
- Examen et approbations des comptes annuels dudit exercice, et affectation du résultat,
- Quitus au gérant,
- Rémunération du gérant,
- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux associés,
- Le rapport de gestion,
- Le rapport sur les conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce,
- L'inventaire, les comptes annuels de l'exercice écoulé,
- Et le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Puis, il rappelle que le rapport de gestion, le rapport spécial, les comptes annuels, ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés plus de quinze jours avant la date de l'assemblée et que pendant ce même délai de quinze jours avant l'assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition, ainsi les associés lui en donne acte.

Le président donne ensuite lecture du rapport de gestion et du rapport spécial et du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce, et cette lecture faite, déclare la discussion ouverte.

Après un large débat, personne ne demandant plus la parole, Monsieur EL TANNIR Hadi, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance que la convocation à l'assemblée, les rapports sur la gestion et les conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce, les comptes sociaux (bilan, compte de résultat, annexe légale) et le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée ont bien été reçus par tous les associés quinze jours au moins avant l'assemblée, l'assemblée générale donne également acte à la gérance que la mise à la disposition des associés des documents prévus par la loi pendant les quinze jours précédant l'assemblée inventaire, comptes, ...) a bien été respectée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2024 de la somme de 107.13 € en report à nouveau débiteur

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les associés

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale constate qu'il a été distribué 0 Euro en dividende pendant les deux derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les associés

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 233-19 du code de commerce, déclare approuver chacune des conventions qui y sont mentionnées, et cela successivement dans les conditions prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les associés

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, et comme conséquence des résolutions qui précèdent, approuve les actes de gestion accomplis par le gérant au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 dont le compte-rendu lui a été fait, et donne quitus au gérant de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les associés

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les associés

Mansour Victor

SARL 4MG SERVICES

Société A Responsabilité Limitée à associé Unique
Siège social 38 Rue d'Ermont
95210 – Saint - Gratien
R.C.S. Pontoise 952 470 391 Code APE 4932Z

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE EN DATE A SAINT-GRATIEN DU 16 Juin 2025**

Etant donné que la société est constituée d'un seul et unique associé l'assemblée générale ordinaire annuelle conformément aux dispositions légales et statutaires les résultats de l'activité devront être révisés et exposés par le seul associé d'une part, ainsi que l'activité de la société au cours de l'exercice clos le **31 Décembre 2024**, les résultats de cette activité, les progrès réalisés et les difficultés rencontrées, les perspectives d'avenir et, d'autre part, pour soumettre à son approbation les comptes annuels de cet exercice et l'affectation des résultats qui résultent de ces comptes.

Le présent rapport de même que les comptes annuels et tous autres documents s'y rapportant, ont été adressés et ont été mis à sa disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires afin qu'il puisse donner acte.

De l'examen des comptes de cet exercice, l'unique associé constate que le montant des produits d'exploitation s'élève à **26 973.12** Euros.

Le total des charges d'exploitation se monte à **27080.25** Euros.

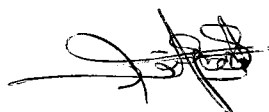
Conformément aux dispositions légales, nous vous confirmons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Bien que cet exercice a été marqué par les difficultés et la récession sur le marché européen voire mondial qui frappe tous les secteurs, notre créneau d'activité, la société a réalisé un chiffre d'affaire respectable et croissante.

A l'issue de la lecture du présent rapport, le gérant donnera lecture du rapport spécial établi sur les conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce, conclues ou renouvelées au cours de l'exercice écoulé et s'invitera à statuer su ledit rapport.

Les résolutions qui lui sont présentées traduisent ces propositions et s'exprima affirmativement à donner son accord pour les affecter ou pour se donner quitus pour sa gestion pour l'exercice écoulé.

La Gérance



SARL 4MG SERVICES

Société A Responsabilité Limitée à associé Unique

Siège social 38 Rue d'Ermont

95210 – Saint - Gratien

R.C.S. Pontoise 952 470 391 Code APE 4932Z

***RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES OPERATIONS VISEES
PAR L'ARTICLE 223-19 DU CODE DE COMMERCE***

(Exercice clos le 31 Décembre 2024)

En application de l'article 223-19 du code de commerce, doivent être soumises à l'approbation des associés toutes les conventions intervenues ou renouvelées au cours de l'exercice, directement ou par personne interposée, soit entre la société et l'un des gérants ou associés, soit entre la société et une autre société ayant des associés ou des gérants communs.

Les conventions de cette nature intervenues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé sont les suivantes :

Monsieur MANSOUR Victor a perçu aucune rémunération en sa qualité de gérant de la société.

Nous vous demanderons de bien vouloir adopter les conventions qui sont ainsi présentées et d'affecter le résultat de l'exercice.

Nous sommes maintenant à votre disposition pour répondre à toutes questions que vous voudrez bien nous poser et, nous vous prions de croire, chers Associés, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

La Gérance

